



La renaturation des berges de Seine sur l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis

Région : Ile-de-France

C'est dans le cadre du réaménagement en écoquartier fluvial d'anciennes friches industrielles à L'Île-Saint-Denis (93) que la société d'économie mixte Plaine Commune Développement a mobilisé le Fonds européen de développement régional. L'objectif : renaturer les berges de Seine et reconstituer des continuités écologiques.



© Pierre-Yves Brunaud

Projet : Des friches industrielles à un écoquartier entre deux bras de la Seine

À la fin des années 1990, les entrepôts de grandes enseignes parisiennes ferment leurs portes sur les friches industrielles au cœur de L'Île-Saint-Denis, entre les bras de la Seine jouxtant Villeneuve-la-Garenne, à l'Ouest, et Saint-Ouen, à l'Est.

Après plusieurs projets avortés dont un projet d'installation de data center, les orientations politiques se tournent au début des années 2000 vers l'implantation d'un écoquartier. L'ancien entrepôt industriel est démoli, les terres polluées sont excavées, les plantations invasives sont retirées et les berges, autrefois abruptes, sont transformées en pentes douces, permettant d'accueillir des espaces de promenade et des végétaux au sein desquels la faune marine vient désormais se renouveler. En parallèle, l'écoquartier, accueillant de nombreux programmes (logements, commerces, locaux d'activités), prend vie.

Plusieurs objectifs découlent de ces travaux de renaturation des berges du petit bras de Seine sur l'écoquartier : offrir une île plus paysagée, permettre aux citoyens de retrouver un accès à l'eau, favoriser les mobilités douces du Nord au Sud de l'île et mettre en place une pratique ludique des sports aquatiques. Aujourd'hui, les Franciliens se réapproprient ces espaces, marchent sur les berges, y font du vélo et s'y installent pour pêcher.

La société d'économie mixte Plaine Commune Développement, aménageur pour le compte du territoire Plaine Commune, mobilise le Fonds européen de développement régional à hauteur de 20 % du budget total de la renaturation des berges, sur la période 2017-2021. Cette opération est menée dans le cadre de l'investissement territorial intégré porté par Plaine Commune.

Financement européen : 351 099 € au titre du Fonds européen de développement territorial

Source : <https://www.europeidf.fr/projets/ecoquartier-fluvial-ISD>